

# COORDINATION POUR LA DÉFENSE DU MARAIS POITEVIN



Contact :  
Estelle Rodon, 06 84 61 65 41  
estelle.rodon@marais-poitevin.org

Le 11 novembre 2014

## Communiqué

### Que contient ce mystérieux rapport sur le Marais poitevin ?

Depuis quelques jours, des rumeurs, parfois extravagantes, issues de milieux soi-disant informés, étaient entretenues autour d'un mystérieux rapport portant sur le Marais Poitevin. Quelques articles de presse fondés sur l'exégèse d'une brève de quelques lignes publiée par le quotidien Le Figaro<sup>1</sup> se livraient à diverses spéculations.

Pour sa part, la Coordination pour la défense du Marais Poitevin avait demandé par la voie officielle, il y a près d'un mois, que ce rapport soit rendu public. C'est dans ce contexte que le ministère de l'Écologie s'est résolu à le mettre en ligne hier (lundi 10 novembre) soir<sup>2</sup>.

Tant mieux : toute rétention d'information aurait été incompréhensible et contre-productive.

Ce rapport d'« évaluation de la mise en œuvre du plan gouvernemental 2003-2013 pour le Marais poitevin » a été remis en juin 2014. Comme ses prédécesseurs<sup>3</sup>, c'est un document fourni et bien documenté. Il embrasse sans faux-semblant la vision globale que nécessite la complexité du territoire.

Dans l'attente d'une analyse approfondie<sup>4</sup>, la Coordination note avec satisfaction que, même s'ils ne sont pas explicitement cités, les actes du colloque qu'elle a organisé en 2008 restent une référence, notamment dans leur dimension prospective.

La Coordination se félicite aussi de voir la mission d'inspection poser avec acuité les questions fondamentales qui restent d'actualité et conditionnent l'avenir du marais. Le dossier est loin d'être clos, alors que beaucoup auraient souhaité voir mises sous le boisseau ces interrogations.

En premier lieu, l'inefficience persistante du système de gestion de territoire fait l'objet d'un constat sévère : beaucoup de financement pour des résultats qui ne sont pas à la hauteur des enjeux, notamment pour ce qui concerne la biodiversité et la gestion de l'eau, ce que dénonce en permanence la Coordination.

N'en déplaise à ceux qui se répandent en discours selon lequel l'attribution du label PNR serait intervenue sur un territoire « apaisé » et serait venue couronner la réussite du plan d'action, il est bien mis en évidence que le statu-quo n'est pas tenable.

<sup>1</sup> Le Figaro, 3 novembre 2014.

<sup>2</sup> <http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/evaluation-de-la-mise-en-oeuvre-du-a1791.html>

<sup>3</sup> C'est le 7<sup>e</sup> rapport des inspections générales des ministères en une quinzaine d'années !

<sup>4</sup> Il est évident que, thème par thème, la Coordination n'adhère pas systématiquement à chacune des analyses et conclusions partielles des auteurs.

Pointant les difficultés d'articulation entre le Parc naturel régional (PNR) et l'Établissement public du Marais Poitevin (EPMP), le rapport présente plusieurs scénarios pour « simplifier la gouvernance » du territoire. Des trois solutions envisagées<sup>5</sup>, et compte tenu des incertitudes majeures sur la territorialisation à venir, du fait que les pouvoirs locaux, administrations et collectivités, ne se sont toujours pas dégagés de leur rivalités territoriales et politiques, que les revendications catégorielles de l'agro-industrie sont toujours aussi puissantes et écoutées, il en est une que la Coordination juge d'ores et déjà inconcevable et inacceptable : celle qui se traduirait par le « retrait organisé » de l'État en vue de passer le relais aux collectivités territoriales.

---

<sup>5</sup> Le scénario volontariste d'un engagement renouvelé de l'État, le scénario du passage de relais aux collectivités territoriales, le scénario tendanciel d'adaptation des missions de l'EPMP.

